

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2008

Procès-verbal de la séance régulière du lundi, 14 janvier 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 05.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Dominique Boutin
Marc Chalhoub
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment et informe l'assemblée de la réglementation municipale en vigueur concernant le déroulement des sessions du conseil notamment la période de questions.

2008-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour et mentionne les modifications qui y sont apportées.

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 3 décembre 2007;
 - 3.2. Séance régulière du 3 décembre 2007;
 - 3.3. Séance statutaire du 17 décembre 2007;
 - 3.4. Séance spéciale du 17 décembre 2007;
4. Période de questions;
5. Correspondance;
6. Comptes à payer;
7. État des revenus et dépenses au 31 décembre 2007;
8. Comptes à recevoir;
 - 8.1. Condensé de la liste;
 - 8.2. Radiation de comptes;
9. Adoption de règlements;
 - 9.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre;
 - 9.1.1. Règlement no 175-2007 portant sur les usages permis et conditions d'implantation particulières, créant la zone résidentielle RA-18 à même les zones résidentielles RA-16 et RB-3 et créant la zone résidentielle RA-19 à même la zone résidentielle RB-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007;

- 9.2. Règlement no 178-2008 fixant les taux de taxes pour l'année 2008;
- 10. Salaires et avantages sociaux 2008;
 - 10.1. Indexation des salaires;
 - 10.2. Régime collectif d'épargne-retraite Desjardins;
- 11. Taux d'intérêt sur les comptes impayés;
- 12. Assurances générales 2008;
 - 12.1. Renouvellement et prime;
- 13. Organismes sans but lucratif;
 - 13.1. Subventions 2008;
- 14. Inspection municipale;
 - 14.1. Travaux à effectuer;
 - 14.1.1. Route Maranda - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP;
- 15. Inspection en bâtiments;
 - 15.1. Émission des permis;
 - 15.2. Dossiers des nuisances;
- 16. Sécurité des incendies;
 - 16.1. Demandes du directeur;
- 17. Entente avec Agri-Marché inc.;
 - 17.1. Collecte et destruction des ordures;
- 18. Centre municipal;
 - 18.1. Travaux d'agrandissement;
 - 18.1.1. Les Constructions Excel S.M. inc. - recommandation de paiement no 5;
 - 18.1.2. Monsieur Alain Veilleux, architecte - honoraires professionnels;
 - 18.1.3. Aménagement de locaux - Les Fermières et vestiaire;
 - 18.1.4. Plans d'identification des sorties d'urgence;
- 19. Développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2»;
 - 19.1. R.J. Dutil et Frères inc. - recommandation de paiement no 4;
- 20. Ministère des Transports;
 - 20.1. Contrat de déneigement - avenant;
- 21. Divers;
- 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-01-02

3.1. Séance de consultation publique du 3 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2008-01-03

3.2. Séance régulière du 3 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2007 tel que rédigé.

Adoptée

3.3. Séance statutaire du 17 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE LOUISE
TURMEL S'OBJECTANT AU BUDGET 2008,

2008-01-04

D'adopter le procès-verbal de la séance statutaire du 17 décembre 2007 tel que rédigé,
ce dernier étant conforme aux décisions prises.

Le maire Clément Morin enregistre sa dissidence aux résolutions no 2007-12-330 et
2007-12-331. Ce dernier affirme qu'il n'est pas intervenu lors des prises de décisions
et qu'il n'a pas mentionné son désaccord auxdites résolutions lors de la séance
statutaire du 17 décembre 2007.

Monsieur Morin annonce qu'il refuse de signer le présent procès-verbal.

Adoptée

2008-01-05

3.4. Séance spéciale du 17 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs contribuables de la municipalité sont présents à la séance désirant manifester
leur désaccord au budget 2008. Certains d'entre eux s'expriment sur le sujet et sur la
hausse du compte de taxes par des commentaires et/ou des questions, entre autres:

- C harmonisation des taxes à 3,5 %;
- C questionnement sur la capacité de payer des citoyens;
- C interrogation sur l'administration municipale du maire et des conseillers;
- C vision sur le surplus accumulé ;
- C investissements dans le parc industriel et les étangs aérés: ne pas faire payer par
l'ensemble mais par des taxes spéciales et de secteurs;
- C calcul de la MRC aux fins de l'évaluation et statistiques de taux de taxes des
municipalités avoisinantes;
- C coût des terrains peu élevé dans le développement résidentiel.

Les membres du conseil fournissent les explications pertinentes.

En bref, les citoyens mentionnent aux membres du conseil le manque de respect et de
civisme d'avoir adopté un budget comme celui-ci. À l'unanimité, les personnes
présentes se montrent déçues. L'assemblée demande aux élus un engagement formel
de revoir à la baisse le taux de taxes foncières générales. À cet effet, le conseil précise
que des discussions seront entreprises en comité de travail pour fin de révision du
budget à la baisse.

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'AJOURNER LA SÉANCE À 21
HEURES 25.**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'OUVRIER LA SÉANCE À 21 HEURES
40.**

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

Maison de la Famille - aide financière 2008

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2008-01-06

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse la somme de cent dollars (100,00 \$) pour l'année 2008, comme appui et contribution aux projets de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2008-01-07

Association des directeurs municipaux du Québec - cotisations et assurances 2008

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le renouvellement de la cotisation et de l'assurance 2008 de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Trachy, et de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Angèle Brochu, à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de neuf cent trente-sept dollars et cinquante-trois cents (937,53 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Une correspondance sera adressée à la Sûreté du Québec relativement aux priorités de la municipalité en matière de sécurité publique.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes:

- C Commentaires au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin;
- C Appui financier pour la fête annuelle de la santé à St-Lazarre;
- C Participation au colloque sur la sécurité civile à St-Hyacinthe;
- C Candidature pour des actes de bravoure survenus au cours d'interventions;
- C Adhésion à l'Association québécoise représentant le loisir municipal.

2008-01-08

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 586 à 598 inclusivement et chèques nos 4960 à 5043 inclusivement, totalisant trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-dix-sept dollars et soixante-quatre cents (391 877,64 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2007.

8. COMPTES À RECEVOIR

8.1. Condensé de la liste

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2007 au montant de soixante-seize mille quatre-vingt-neuf dollars et soixante-seize cents (76 089,76 \$). Les rappels de perception sont effectués conformément et ce dossier est suivi de près.

2008-01-09

8.2. Radiation de comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore radie des livres les comptes suivants, et les intérêts relatifs, pour cause de mauvaises créances:

| <u>Numéro de compte</u> | <u>Montant</u> | <u>Motif</u> |
|----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| D2037 | 450,00 \$ | Droit de mutation |
| D2047 | 479,72 \$ | Intervention service incendie |
| D2074 | 5,25 \$ | Demande d'information |
| D2098 | 641,48 \$ | Intervention service incendie |
| D2104 | 60,00 \$ | Publicité |
| D2123 | 10,00 \$ | Licence pour chien |
| D2182 | 5,25 \$ | Demande d'information |
| D1025, 1671, 1740, 1988, 2038, 2094, 2173, 2253 | 73,43 \$ | Soldes et intérêts divers cumulés |

Adoptée

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1. Dépôt du certificat de la tenue d'une registre le 14 janvier 2008

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 14 janvier 2008 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 175-2007 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

2008-01-10

9.1.1. Règlement no 175-2007 portant sur les usages permis et conditions d'implantation particulières, créant la zone résidentielle RA-18 à même les zones résidentielles RA-16 et RB-3 et créant la zone résidentielle RA-19 à même la zone résidentielle RB-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Isidore est en vigueur depuis le 19 juin 2007;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire créer une nouvelle zone résidentielle no RA-18 à même les zones résidentielles RA-16 et RB-3 et créer une nouvelle zone résidentielle no RA-19 à même la zone résidentielle RB-3 afin de permettre des conditions d'implantation particulières;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été

donné par Louise Turmel lors d'une séance du conseil tenue le 4 septembre 2007;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 175-2007 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 175-2007 portant sur les usages permis et conditions d'implantation particulières, créant la zone résidentielle RA-18 à même les zones résidentielles RA-16 et RB-3 et créant la zone résidentielle RA-19 à même la zone résidentielle RB-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: ZONE RÉSIDENIELLE RA-18

Le plan de zonage PZ-2 est modifié de manière à créer la nouvelle zone résidentielle RA-18 à même les zones résidentielles RA-16 et RB-3, le tout tel qu'il apparaît au plan joint en «Annexe 1» du présent règlement.

ARTICLE 4: ZONE RÉSIDENIELLE RA-19

Le plan de zonage PZ-2 est modifié de manière à créer la nouvelle zone résidentielle RA-19 à même la zone résidentielle RB-3, le tout tel qu'il apparaît au plan joint en «Annexe 1» du présent règlement.

ARTICLE 5: USAGES PERMIS ET CONDITIONS D'IMPLANTATION DANS LA ZONE RA-18

5.1. Usages permis

L'annexe 1 du règlement de zonage no 160-2007 «Grille des usages permis et des normes» est modifiée afin d'y ajouter la zone RA-18 et d'y prévoir les usages et conditions d'implantation suivantes:

- Résidences
 - Résidence unifamiliale jumelée
- Services
 - Finance, assurance et services immobiliers (1)
 - Personnel (1)
 - D'affaires (1)
 - De réparation (1) (2)
 - Professionnel (1)
 - De construction (1)
 - Éducationnel (1)
- Transport et communication
 - Service public (Infrastructures)

(1) Comme usage complémentaire à l'habitation (chap. 7.1 du règlement de zonage)

- 160-2007)
(2) Sauf la réparation de véhicules moteurs

5.2. Conditions d'implantation

- a) Marge de recul avant:
- Minimale: 6 mètres
- Maximale: 8 mètres
- b) Marge de recul arrière minimale:
- 8 mètres
- c) Hauteur maximale (étages):
- 2 étages

5.3. Conditions d'implantation supplémentaires

Le titre de l'article 4.2.4 «Conditions d'implantation supplémentaires (Zone RA-17)» est modifié de la façon suivante:

«Conditions d'implantation supplémentaires (Zones RA-17 et RA-18)»

ARTICLE 6: USAGES PERMIS ET CONDITIONS D'IMPLANTATION DANS LA ZONE RA-19

6.1. Usages permis

L'annexe 1 du règlement de zonage no 160-2007 «Grille des usages permis et des normes» est modifiée afin d'y ajouter la zone RA-19 et d'y prévoir les usages et conditions d'implantation suivantes:

- Résidences
 - Résidence unifamiliale isolée
- Services
 - Finance, assurance et services immobiliers (1)
 - Personnel (1)
 - D'affaires (1)
 - De réparation (1) (2)
 - Professionnel (1)
 - De construction (1)
 - Éducationnel (1)
- Transport et communication
 - Service public (Infrastructures)

- (1) Comme usage complémentaire à l'habitation (chap. 7.1 du règlement de zonage 160-2007)
- (2) Sauf la réparation de véhicules moteurs

6.2. Conditions d'implantation

- a) Marge de recul avant:
- Minimale: 6 mètres
- Maximale: 8 mètres
- b) Marge de recul arrière minimale:
- 8 mètres
- c) Hauteur maximale (étages):
- 2 étages

6.3. Conditions d'implantation supplémentaires

Le titre de l'article 4.2.3 «Conditions d'implantation supplémentaires (Zone RA-16): est modifié de la façon suivante:

«Conditions d'implantation supplémentaires (Zones RA-16 et RA-19)»

ARTICLE 7: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 14 janvier 2008.

Clément Morin,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

9.2. Règlement no 178-2008 fixant les taux de taxes pour l'année 2008

Sujet reporté.

10. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX 2008

2008-01-11

10.1. Indexation des salaires

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN,
APPUYÉ PAR MARC CHALHOUB

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise que la rémunération de tous les salariés de la municipalité de Saint-Isidore soit indexée de 2,5% pour l'année 2008. Cependant, les employés engagés habituellement au taux du salaire minimum, par exemple les étudiants, demeureront à ce taux.

QUE le conseil accepte que le nombre d'heures effectuées par les pompiers lors de la pratique et de la maintenance mensuelles soit respectivement de 3,5 heures et 4 heures.

Adoptée

2008-01-12

10.2. Régime collectif d'épargne-retraite Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion au régime collectif d'épargne-retraite auprès de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce pour les employés réguliers.

QUE la contribution de la municipalité de Saint-Isidore soit fixée à 4% du salaire respectif des employés participants pour l'année 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif,

soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-01-13

11. TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES IMPAYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore fixe le taux d'intérêt pour les taxes impayées, de même que pour toutes les créances impayées, à dix pour cent (10%) pour l'année 2008.

Adoptée

12. ASSURANCES GÉNÉRALES 2008

12.1. Renouvellement et prime

Sujet reporté.

13. ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

2008-01-14

13.1. Subventions 2008

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2008, la municipalité de Saint-Isidore a étudié les demandes de subvention des organismes sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager les organismes à poursuivre leurs buts et objectifs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde aux organismes sans but lucratif la contribution financière suivante:

| ORGANISMES | SUBVENTIONS 2008 |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Hockey mineur | 21 000 \$ |
| Patinage artistique | 19 500 \$ |
| Comité des loisirs | 17 000 \$ |
| Entretien de la patinoire extérieure | 3 000 \$ |
| Tournoi N.A.P. | 500 \$ + épinglettes |
| Revue sur glace | 1 500 \$ |
| Bibliothèque | 5 852 \$ |
| Comité de développement industriel | 10 000 \$ |
| Comité de développement résidentiel | 6 420 \$ |
| Comité d'embellissement | 12 065 \$ |

| | |
|-------------------------|----------|
| Exposition agricole | 5 000 \$ |
| Maison des Jeunes | 2 000 \$ |
| Soccer | 2 450 \$ |
| Activités parascolaires | 5 000 \$ |

QUE les modalités de versement respectent les ententes établies avec chacune des parties concernées.

Adoptée

14. INSPECTION MUNICIPALE

14.1. Travaux à effectuer

2008-01-15

14.1.1. Route Maranda - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux de rechargement sur la route Maranda;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux doivent être exécutés le plus rapidement possible et ce, suite à un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation environnementale est exigé en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARC CHALHOUB ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services de Génivar, Société en commandite, afin de préparer et présenter, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant des travaux de stabilisation d'un haut de talus situé en rive droite de la rivière Le Bras, en bordure de la route Maranda, au coût de dix mille sept cent quarante-cinq dollars et soixante-dix cents (10 745,70 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité signée par l'ingénieur représentant la firme Génivar, Société en commandite et ce, dès que les travaux seront achevés.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, une partie du surplus anticipé pour l'exercice budgétaire 2007 soit affecté.

Adoptée

15. INSPECTION EN BÂTIMENTS

15.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de décembre 2007.

15.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de décembre 2007.

16. SÉCURITÉ DES INCENDIES

16.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2008-01-16

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Formation - monsieur Éric Paradis
Officier 2 (cours 12) instruction 2

400,71 \$

Uniquement les frais du cours

Fournisseur: Cegep Beauce-Appalaches

Achat d'une boîte de fusée d'urgence

270,90 \$

Fournisseur: Boivin et Gauvin inc.

Adoptée

17. ENTENTE AVEC AGRIMARCHÉ INC.

2008-01-17

17.1. Collecte et destruction des ordures

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce informe la municipalité de Saint-Isidore que le taux pour la collecte et la destruction des ordures sera fixé à quatre-vingt-cinq dollars et cinquante cents (85,50 \$) la tonne métrique à compter du 1er janvier 2008;

ATTENDU QUE, suite à la transmission de ces informations, la compagnie Agri-Marché inc. souhaite renouveler l'entente déjà établie en tentant compte de la majoration du taux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'une entente de fourniture de services relativement à la collecte et la destruction des ordures à intervenir avec la compagnie Agri-Marché inc. aux conditions précitées et ce, à compter du 1er janvier 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

18. CENTRE MUNICIPAL

18.1. Travaux d'agrandissement

2008-01-18

18.1.1. Les Constructions Excel S.M. inc. - recommandation de paiement no 5

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 5 concernant les travaux d'agrandissement au Centre municipal à Les Constructions Excel S.M. inc., au montant de quarante-neuf mille deux cent soixante-cinq dollars et cinquante-trois cents (49 265,53 \$), taxes incluses.

Adoptée

18.1.2. Monsieur Alain Veilleux, architecte - honoraires professionnels

La note d'honoraires présentée par monsieur Alain Veilleux, architecte, sera considérée lorsque les travaux au Centre municipal seront finalisés.

2008-01-19

18.1.3. Aménagement des locaux - Les Fermières et vestiaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a procédé à des travaux d'agrandissement au Centre municipal;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Saint-Isidore souhaite une extension de leur local de tissage;

ATTENDU QUE les travaux de finition du nouveau vestiaire ne sont pas complétés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise des travaux d'aménagement des locaux des Fermières et du vestiaire, situés au 2e étage, sous la supervision de l'inspecteur municipal, et ce, au moindre coût possible.

Adoptée

2008-01-20

18.1.4. Plans d'identification des sorties d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a procédé à des travaux d'agrandissement au Centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE les plans identifiant les sorties en cas d'urgence ne sont plus conformes suite auxdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB, APPUYÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate monsieur Gaston Lévesque à refaire cinq (5) plans identifiant les sorties en cas d'urgence du Centre municipal, au montant forfaitaire de mille deux cents dollars (1 200,00 \$).

Adoptée

19. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - «DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN» - PHASE 2

2008-01-21

19.1. R.J. Dutil et Frères inc. - recommandation de paiement no 4

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR DOMINIQUE BOUTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 4 concernant les travaux d'infrastructures à R.J. Dutil et Frères inc., au montant de dix-sept mille neuf cent cinquante-et-un dollars (17 951,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2008-01-22

20.1. Contrat de déneigement - avenant

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2005-09-238, la municipalité a accepté l'offre du ministère des Transports pour l'entretien d'hiver de la route du Vieux-Moulin ainsi qu'une partie du rang de la Rivière pour la saison 2005-2006, avec clause de renouvellement pour les deux (2) années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avenant modifiant le tableau 2 «Liste des dispositifs de retenue à déneiger aux abords des routes» du devis spécial 101;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'avenant no 1 au devis spécial 101 du ministère des Transports, relatif à l'ajout de cinquante-quatre mètres (54 m) de glissières de sécurité à déneiger sur la route du Vieux-Moulin et ce, pour un montant forfaitaire de quatre cent vingt-cinq dollars (425,00 \$), par saison contractuelle, à être versé à Excavation A.G.C.C. inc.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

21. DIVERS

Aucun sujet.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2008-01-23

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 05.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
